

Pôle « Adolescence » et « Enfance/Petite Enfance »

→ PREVENTION ET GESTION DES TROUBLES ALIMENTAIRES de l'enfant

Publics concernés :

- Professionnels de la petite enfance
- Assistants Maternels et salariés du Particulier Employeur.

Équipements / Accès / Accessibilité :

- ▶ 2 jours (14h)

Profil(s) Formateur(s) :

- Diététicienne
- Psychologue clinicienne

Réussite & Satisfaction :

Formation animée depuis 2017

Satisfaction 2021 /10

★ **9,3**

Profil et pré-requis :

Aucun pré requis de niveau de formation.

Objectifs de la Formation / Aptitudes et compétences :

- ▶ **Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.**

Etre en mesure de reconnaître les troubles alimentaires de l'enfant et pourra ajuster sa préparation des repas ainsi que son accompagnement.

Contenus et durée de la Formation :

- ▶ **2 jours (14h)**

- Les règles de base de l'alimentation et les recommandations officielles en matière d'équilibre alimentaire.
- La place des émotions et de l'estime de soi dans les comportements alimentaires.
- Les liens de cause à effet entre alimentation et psychologie.
- Le sucre et ses impacts sur le développement et le comportement de l'enfant.
- Les principaux troubles alimentaires (obésité, anorexie, boulimie) : symptômes et facteurs.
- Les allergies et les intolérances alimentaires.
- La néophobie alimentaire.

Méthodes mobilisées & Modalités d'évaluation :

- Les apports théoriques seront ponctués de visionnage de petits films et de création de menus.
- Alternance de temps collectifs, en binômes et individuels.
- Supports de formation remis aux stagiaires.

- *Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.*

- *Procédure d'évaluation : questionnaire préformation pour évaluer les besoins et le positionnement, évaluation continue, grille d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction en fin de formation.*

- *Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation (si assistant maternel ou SPE) et attestation de formation.*

Modalités d'inscription & Tarifs :

Un dossier d'inscription est à remplir au plus tard 10 jours avant le premier jour de la formation.

Formation prise en charge avec le plan de développement pour les salariés du particulier employeur et les assistants maternels.

Tarif individuel: 350€